



Vereinigung
kantonaler
Lärmschutzfachleute

Groupement
des responsables
cantonaux
de la protection
contre le bruit



Ligue Suisse
contre le bruit



Swiss Acoustical Society
Société Suisse d'Acoustique
Schweizerische Gesellschaft für Akustik
Società Svizzera di Acustica
Internet: www.sga-ssa.ch



Communiqué aux médias

Journée contre le bruit du 24 avril 2024

« Le bruit hors-jeu » : planifier les oreilles grandes ouvertes

Les espaces ouverts calmes, aux sonorités naturelles, sont essentiels à notre bien-être. La planification et l'aménagement des espaces extérieurs doit donc, dès le début, prendre en compte les aspects acoustiques.

La Journée contre le bruit du 24 avril 2024 met l'accent sur l'aménagement d'espaces libres aux qualités acoustiques agréables. Outre l'aspect visuel, la dimension acoustique doit aussi être prise en compte dans l'aménagement de ces espaces extérieurs, utilisés au quotidien. La valeur des lieux de détente proches des zones urbanisées est indéniable, tant pour notre bien-être, pour notre bonne santé, que pour l'attractivité des villes et des communes. Le slogan « Planifier les oreilles grandes ouvertes » appelle les responsables à l'action (autorités, planificateurs, maîtres d'ouvrage, etc.).

Les critères de qualité de l'espace sonore

La qualité sonore d'un lieu n'est pas si facilement mesurable. L'attrait pour un parc, une cour intérieure ou une place ne dépend pas seulement du volume sonore qui s'y trouve, mais aussi de la qualité des sons, en particulier de la diversité des sons perçus comme agréables.

L'aménagement des environs, la présence d'obstacles qui protègent des bruits, de même que les surfaces qui absorbent ou réfléchissent les sons sont décisifs.

[Sons d'un parc](#)  : Écoutez attentivement cet enregistrement de l'ancien jardin botanique de Zurich et laissez-vous bercer par la qualité sonore de cet espace, qui satisfait douze critères.

La diversité fait la qualité

Les urbanistes-aménagistes peuvent influencer la qualité de séjour des espaces ouverts au moyen de nouveaux sons (comme le murmure d'un cours d'eau, le bruissement de feuilles et les gazouillis d'oiseaux attirés par la végétation) ou d'objets et de matériaux aux caractéristiques acoustiques ciblées (obstacles et revêtements de sol).

Par exemple, la diversité des matériaux de revêtement des sols favorise celle des sons. Les surfaces vertes et les matériaux libres tels que le sable et le gravier absorbent les sons grâce à leur porosité. Ces matériaux réfléchissent moins bien les sons que le béton et l'asphalte, ce qui les rend plus agréables pour nos oreilles.

Les haies et les murs bas, bien que généralement considérés comme inefficaces du point de vue de la protection contre le bruit, peuvent néanmoins améliorer considérablement la qualité sonore

d'un espace. Les haies fournies et les murs bas, par exemple, étouffent le bruit de la circulation et le rendent moins agressif, comme si les véhicules étaient plus éloignés.

Préférer, au béton, les haies et les sols non imperméabilisés n'offre pas seulement des avantages acoustiques : cela atténue aussi la chaleur et favorise la biodiversité dans les zones urbanisées.

Soutien aux professionnels et aux autorités

Sur sa nouvelle page Internet klangraumarchitektur.ch, le Cerle Bruit Suisse fournit des documents de référence et des indications pratiques permettant d'améliorer la qualité sonore des espaces ouverts et des zones de détente. Le site propose de nombreux exemples et enregistrements qui permettent de percevoir l'effet des mesures d'aménagement de l'espace sonore.

Ces dernières ne peuvent toutefois pas remplacer les mesures de protection contre le bruit. Il s'agit donc avant tout de réduire les bruits gênants autant que possible. Bien que le cadre législatif en matière de protection contre le bruit fixe des valeurs limites, il n'existe aucune disposition concernant l'acoustique des zones de détente, sinon un large consensus issu de l'expérience.

La journée du printemps sur l'aménagement de l'espace sonore par la Société Suisse d'Acoustique, le Cercle Bruit et l'Empa

La Société Suisse d'Acoustique (SGA-SSA) place sa journée du printemps, organisée en collaboration avec le Cercle Bruit (Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit) et l'institut de recherche Empa (Materials Science and Technology), sous le signe de l'aménagement de l'espace sonore. À cette occasion aura lieu une table ronde qui réunira différents spécialistes autour de la question « Pourquoi la conception d'espaces sonores n'a-t-elle pas (encore) lieu ? ». Cet événement se déroulera le 18 avril 2024 à l'Académie de l'Empa (Dübendorf). Vous trouverez de plus amples informations sur cette [page](#).

Espace sonore

Le terme « espace sonore » désigne l'espace extérieur et les sons qu'on y entend. Par exemple, le paysage sonore d'une place comprend, à la fois, les bruits de circulation, qui proviennent des alentours, et les sons produits à l'intérieur de l'espace (les enfants qui jouent, le chant des oiseaux, les bruits de pas, etc.). Tous ces sons sont, à leur tour, modifiés par l'environnement, comme les bâtiments, les sols ou la végétation.

L'historique de la Journée contre le bruit

L'*International Noise Awareness Day* a été lancé en 1996 par l'association new-yorkaise « League for the Hard of Hearing », aujourd'hui appelée « Center for Hearing and Communication ». La Suisse y a pris part pour la première fois en 2005. Ce projet est porté par le Cercle Bruit Suisse (Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit), la Société Suisse d'Acoustique, les Médecins en faveur de l'Environnement et la Ligue suisse contre le bruit. Ces acteurs sont soutenus par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ils ont pour objectif de pérenniser cette journée en Suisse et de sensibiliser les autorités, les spécialistes et le grand public à la thématique du bruit.

Annexes

- Liste des personnes de contact pour les journalistes

Liens :

- Site officiel de la Journée contre le bruit et téléchargement des différents enregistrements : www.bruit.ch/2024
- Nouvelle page Internet sur la conception d'espace sonore : www.klangraumarchitektur.ch
- www.baukultur-laerm.ch
- Dossier de l'OFEV sur le bruit : [Le calme, un luxe ? Non, une nécessité !](#)
- OFEV Bruit : [Mesures d'aménagement du territoire](#)
- OFEV Bruit : [Effets du bruit sur la santé](#)

Koordinationsstelle «Tag gegen Lärm»

Umsicht, Agentur für Umwelt & Kommunikation

Andrea Kaufmann

Klosterstrasse 21a

6003 Lucerne

076 540 69 48

041 410 51 52

www.bruit.ch/2024

nad@laerm.ch

La journée d'action est soutenue par :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement
OFEV

Office fédéral de la santé publique
OFSP